



**MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION- DE-L'ÎLE-
DUPAS PROCÈS VERBAL
Séance régulière du 4 novembre 2019**

En présence de : Mme Marie-Pier Aubuchon, mairesse

Des conseillers : M. Éric Chevrette, conseiller no 1
M. Martial Belley, conseiller no 3
M. Simon Deguise, conseiller no 4
M. Alain Goyette, conseiller no 5
Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6,

En l'absence de : M. Maurice Désy, conseiller no 2

Mme Sylvie Toupin, agit à titre de secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la séance

- La mairesse ouvre la séance à 19 :35 heures par une période de silence et une courte réflexion.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019**
4. **Administration**
 - 4.1 Adoption des dépenses du mois d'octobre 2019
 - 4.2 Factures à payer
 - 4.3 Rampe de mise à l'eau St-Ignace
 - 4.4 MAMOT : proportion médiane et facteur comparatif 2020
 - 4.5 Signataire convention Lab04, Parc à vivres
 - 4.6 Rapport propriétés endettées envers la municipalité
 - 4.7 Dépôt états comparatifs
 - 4.8 Dépôt intérêts pécuniaires
 - 4.9 Correspondance
 - A. Lettre mairesse de Montréal, Reconnaissance autochtones
 - B. Soirée dînatoire 90^e UPA
 - C. Lettre MTQ
5. **Sécurité publique**
 - 5.1 Contrats 911, Cauca, renouvellement
 - 5.2 Loi sur la Sécurité civile
 - A) Conformité Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et adoption du plan de sécurité civile
 - B) Entente mise en commun des fonds Volet 1 et 2
 - 5.3 Renouvellement assurances
6. **Transport/Voirie**
 - 6.1 Travaux 410 Rg Dupas
 - 6.2 Sécurisation route verte Lanoraie
 - 6.3 Travaux 894-902 Rg Dupas
7. **Urbanisme**
 - 7.1 Rapport mensuel des permis du mois d'octobre 2019
 - 7.2 Demande CPTAQ, lotissement
8. **Environnement**
 - 8.1 Demandes CEID
 - A. Mise à jour membres du comité
 - B. Pancarte nichoir à hirondelles
 - C. Vente de composteurs en matières recyclées
 - 8.2 Forêt nourricière
9. **Loisirs et culture**
10. **Période de questions**
11. **Levée de l'assemblée**

290-2019 Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel quel.

291-2019 **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019**

Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Alain Goyette

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019. Adopté

4. Administration

292-2019 **4.1 Adoption des dépenses d'octobre 2019**

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Appuyé par M. Simon Deguise

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas accepte les dépenses et salaires du mois d'octobre 2019 au montant totalisant 78 449.86 \$. Adopté

4.2 Factures à payer

Considérant les factures à payer totalisant un montant de 42 255.00\$;

293-2019 Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Éric Chevrette

Il est donc résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas autorise le paiement des factures pour novembre 2019. Adopté

4.3 Rampe de mise à l'eau, fin de l'entente

Attendu que la municipalité a signé le 9 mai 2019, un protocole d'entente pour l'utilisation du stationnement de la rampe de mise à l'eau de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola;

Attendu que peu de nos citoyens se sont prévalus de cette utilisation;

Attendu qu'à l'article 6 (Durée), alinéa 6.1 de ladite entente, une des deux parties peu au moins 6 mois avant l'expiration du terme initial ou d'un terme de renouvellement donner son intention de mettre fin à cette entente;

En conséquence,

294-2019 Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par M. Martial Belley

Il est donc résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas désire mettre fin à l'entente pour l'utilisation du stationnement de la rampe de mise à l'eau de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola. Adopté

4.4 MAMOT : proportion médiane et facteur comparatif 2020

Point d'information à savoir que pour l'année 2020 notre rôle d'évaluation sera à 92%, facteur comparatif 1.08.

4.5 Signataire convention Lab04, Parc à vivres

Attendu que le projet de parc à vivres à remporter une bourse-subvention de 3000\$ lors de sa participation au Laboratoire d'innovation sociale LAB04 dans le cadre de Impulsion 2019;

295-2019

Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Simon Deguise

Il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas a pris connaissance du projet de convention à signer et désigne Mme Sylvie Toupin comme signataire et l'autorise à procéder à la signature de ladite convention, remise par M361, pour et au nom de la municipalité. Adopté

4.6 Propriétés endettées envers la municipalité

Considérant que des propriétés sont endettées envers la municipalité;

Considérant que de celles-ci, certaines ont des montants dus depuis l'année 2017 et/ ou 2018;

296-2019

Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par M. Martial Belley

Il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Ile-Dupas désire :

1. déposer la liste des propriétés endettées envers la municipalité en date du 1^{er} novembre
2. pour les propriétés dont des sommes sont dues depuis 2017, que le recouvrement soit confié à Bélanger Sauvé
 - A. Clients concernés :
Numéros : 103, 118, 197,299 et 398
3. pour celles dont les sommes sont dues depuis 2018, qu'une lettre soit envoyée aux propriétaires afin de les aviser que la municipalité pourrait éventuellement procéder à des actions pour recouvrement.
4. La liste sera annexée au PV. Adopté

4.7 Dépôt états comparatifs

Dépôt des états comparatifs à ce jour.

4.8 Dépôt intérêts pécuniaires

Considérant la loi des élections et référendums municipaux (LERM);

La directrice générale confirme en ce jour, le dépôt du formulaire dûment rempli des intérêts pécuniaires, des élus suivants :

- Mme Marie-Pier Aubuchon
- Mme Maryse Courchesne
- M. Martial Belley
- M. Éric Chevrette
- M. Simon Deguise
- M. Maurice Désy
- M. Alain Goyette

4.9 Correspondance :

A) Lettre mairesse de Montréal, reconnaissance droits autochtones

Attendu que le 13 septembre 2007, les Nations Unies adoptaient une Déclaration sur les droits des peuples autochtones;

Attendu que la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas est en accord avec les affirmations de cette déclaration;

En conséquence,

297-2019

Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par M. Alain Goyette

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas reconnaît l'importance d'une telle déclaration de reconnaissances des droits des peuples autochtones et adopte la DNUDPA dans l'optique d'une réconciliation avec ces peuples.

Adopté

298-2019

B) Soirée dînatoire 90^e UPA

Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas que M. Alain Goyette y représente la municipalité. Adopté

C) Lettre MTQ, réponse état route 158 et ponts

Point d'information et lecture de la correspondance

5. Sécurité publique

5.1 Contrats 911, CAUCA, renouvellement

A. Contrat de convention incendie

Attendu que Cauca est une corporation à but non lucratif légalement constituée sous l'autorité de la Loi sur les Compagnies (Québec) créée par un regroupement majoritaire de municipalités;

Attendu que Cauca opère un centre secondaire d'appels d'urgence accrédité par le ministère de la sécurité publique en vertu de la Loi sur la sécurité civile;

Attendu que la municipalité désire bénéficier de service de répartition des appels d'incendie à l'intérieur de son territoire et des territoires ou de partie de territoires de toutes municipalité désignées par la municipalité;

Attendu que la municipalité utilise les services de La Centrale d'Appels d'urgence Chaudière-Appalaches pour la réception et le traitement des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire;

En conséquence,

299-2019

Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Alain Goyette

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas que désire renouveler l'entente de convention pour le service d'appel d'incendie, avec la Cauca et autorise la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente. Adopté

B. Contrat centrale des appels d'urgence

Considérant que Cauca opère un centre d'urgence 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile;

Considérant que la municipalité désire retenir les services de Cauca pour le service de réponse aux appels d'urgence 24/heures sur 24;

En conséquence,

300-2019

Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par M. Éric Chevrette

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas que désire renouveler l'entente avec la Cauca, pour la centrale des appels d'urgence, et autorise la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente. Adopté

5.2 Loi sur la Sécurité civile

A) Conformité Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux relatif à la loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) ;

ATTENDU que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas a adopté un plan de sécurité civile ;

ATTENDU que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas a signé une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec les municipalités locales faisant partie du Service regroupé en sécurité incendie de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas a reçu, dans le cadre du programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres, des subventions totalisant 16 500 \$ dont les montants sont répartis comme suit :

- 4 500 \$ pour le volet 1
- 10 000 \$ pour le volet 2
- 2 000 \$ pour l'aide financière additionnelle pour action regroupée ;

ATTENDU que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas a complété l'outil diagnostique municipal du ministère de la Sécurité publique sur la préparation générale aux sinistres ;

ATTENDU que le regroupement de municipalités de la MRC de D'Autray ayant signé l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile ont statué sur l'emplacement de trois centres de coordination pour les sinistres considérés majeurs, en l'occurrence :

- l'hôtel de ville situé à Ville Saint-Gabriel pour Ville Saint-Gabriel et les municipalités de Mandeville, Saint-Didace et Saint-Norbert ;
- les bureaux administratifs de la MRC de D'Autray situés à Berthierville pour Ville de Berthierville et les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélémy et Sainte-Élisabeth ;
- le garage municipal situé à Lavaltrie pour la Ville de Lavaltrie et la municipalité de Lanoraie ;

ATTENDU que le regroupement de municipalités de la MRC de D'Autray ayant signé l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile a également statué sur l'emplacement de trois centres d'hébergement et de services aux sinistrés pour les sinistres considérés majeurs, en l'occurrence :

- le Centre sportif et culturel de Brandon situé à Ville Saint-Gabriel pour la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Mandeville, Saint-Didace et Saint-Norbert ;
- l'École secondaire Pierre-de-Lestage située à Berthierville pour la Ville de Berthierville et les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-

Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélémy, Sainte-Élisabeth ;

- l'École secondaire de la Rive située à Lavaltrie pour la Ville de Lavaltrie et la municipalité de Lanoraie.

ATTENDU que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas a procédé à la mise à jour des renseignements inscrits dans l'outil diagnostic sur la préparation générale aux sinistrés ainsi que dans le plan de sécurité civile du logiciel *Première Ligne* ;

ATTENDU la volonté de la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas de poursuivre la mise en place de mesures permettant de se conformer aux dispositions légales et réglementaires selon les recommandations émises par le ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU la volonté de la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas de maintenir les efforts consentis afin d'améliorer continuellement le plan de sécurité civile ;

EN CONSÉQUENCE ;

301-2019 Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Éric Chevrette

Il est résolu par le conseil de la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas confirme qu'elle répond majoritairement aux exigences du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux de la Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la vice-première ministre du Québec, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, ainsi qu'à la MRC de D'Autray.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

B) Entente mise en commun des fonds Volet 1 et 2, sécurité civile

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux relatif à la Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) ;

ATTENDU que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas a adopté un plan de sécurité civile ;

ATTENDU que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas a signé une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec les municipalités locales faisant partie du Service regroupé en sécurité incendie de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas a reçu, dans le cadre du programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres, des subventions totalisant 16 500 \$ dont les montants sont répartis comme suit :

- 4 500 \$ pour le volet 1 ;
- 10 000 \$ pour le volet 2 ;

- 2 000 \$ pour l'aide financière additionnelle pour action regroupée ;

ATTENDU que les municipalités signataires de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile ont convenu de regrouper les montants reçus individuellement provenant du *Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres*, et ce, afin d'acquérir les équipements nécessaires au respect du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et sur les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* relatif à la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) ;

EN CONSÉQUENCE ;

302-2019 Il est proposé par M. Simon Deguise
Appuyé par M. Martial Belley

Il est résolu par le conseil de la municipalité de La Visitation-de-L 'Ile-Dupas :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que le conseil municipal autorise le transfert d'une somme de 16 500 \$ à la MRC de D'Autray dans le cadre du *Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres* afin d'acquérir les équipements nécessaires au respect du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux relatifs à la loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), et ce, pour l'ensemble des municipalités signataires de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile ;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5.3 Renouvellement assurances MMQ

Considérant que la MMQ nous propose notre renouvellement pour notre couverture d'assurances;

303-2019 Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Éric Chevrette

Il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas renouvelle nos assurances pour l'année 2020 avec la MMQ pour un montant de 6 371\$. Adopté

6. Transport/Voirie

6.1 Travaux 410 Rg Dupas

Attendu que l'on retrouve un affaissement au ponceau traversant la rue au 410 Rg Dupas ainsi qu'à la sortie du ponceau égouttant le fossé à cet endroit;

Attendu que nous avons reçu l'avis de l'ingénieur M. Stéphane Allard, notant les correctifs à apporter;

Attendu que EBI serait en mesure de faire le travail;

Pour ces motifs,

304-2019 Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par M. Simon Deguise

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L 'Ile-Dupas autorise les travaux de réparation à cet endroit et que sera valider

la nécessité de changer le ponceau traversant la rue, mais que la dépense est autorisée si besoin en est. Adopté

6.2 Sécurisation Route Verte : Lanoraie

Considérant que la municipalité de Lanoraie a adopté la résolution 2019-08-277, traitant de la sécurisation de la Route Verte sur la route 138;

Considérant que le conseil de La Visitation-de-L'Ile-Dupas est à même de comprendre les enjeux liés à la Route Verte sur la portion de la route 138 traversant la municipalité de Lanoraie;

Considérant que la sécurité des divers usagers de la route est un souci partagé par notre conseil;

Pour ces motifs,

305-2019

Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par M. Martial Belley

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas appui la demande de mise aux normes prévues via : l'élargissement des accotements sur ce tronçon de la Route Verte et à leur asphaltage sur une largeur minimale de 0.6M, situé entre le village et la limite Est de la Municipalité de Lanoraie.

Que copie de cette résolution soit transmise au Ministre des transports et à la députée de Berthier, Ministre du Tourisme. Adopté

6.3 Travaux du 894 au 902 Rg Dupas

Attendu qu'aucun fossé n'est présent à cet endroit pour permettre l'écoulement des eaux pluviales;

Attendu que nous avons reçu l'avis de l'ingénieur M. Stéphane Allard, notant les correctifs à apporter soit : creuser un fossé entre le 894 et le 902 Rg Dupas;

Attendu que EBi devrait procéder à des travaux au 410, les travaux du fossé entre le 902 et le 894 Rg Dupas, leur seront également confiés;

Pour ces motifs,

306-2019

Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Simon Deguise

Il est unanimement résolu que la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas autorise les travaux de réparation à cet endroit selon les directives suivantes :

- Aviser préalablement les propriétaires touchés
- Offrir prioritairement la terre à être retirée : aux propriétaires et s'ils ne la désirent pas, aux voisins et/ou l'entrepreneur ou autre (sans frais pour la municipalité)
- Informer les propriétaires que les ponceaux d'entrée sont à leur frais. Adopté

7. Urbanisme

7.1 Rapport urbanisme octobre 2019, dépôt de document

7.2 Demande CPTAQ, lotissement

Considérant que la municipalité a reçu le dossier 17P09150052, de Doucet Paquin Notaires, daté du 21 octobre 2019, demandant le lotissement et l'aliénation par M. Richard Chevalier à 2969-8875

Québec Inc. d'une partie du lot 6 217 930 d'une superficie de 0.1533 hectare;

Considérant que de ce projet ne contrevient aucunement à notre réglementation actuelle;

307-2019

Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Éric Chevrette

Et résolu unanimement que le conseil municipal de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas autorise la directrice générale, Mme Sylvie Toupin, à transmettre la demande de M. Richard Chevalier, telle que présentée au conseil, à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec.

8. Environnement

8.1 Demandes CEID

A) Mise à jour membres du comité

Attendu que Mme Élise Cardin a remis sa démission du comité environnement;

Attendu que le conseil peut nommer un remplacement, comme membre dudit comité;

308-2019

Il est proposé par M. Éric Chevrette
Appuyé par Mme Maryse Courchesne

Et résolu unanimement que le conseil municipal de la municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas nomme M. Jean-François Coutu comme nouveau membre du comité environnement.

B) Pancarte nichoir à hirondelles

Attendu que le comité environnement a retenu les services de M. Steve Lamothe pour la conception du graphisme d'une pancarte explicative pour le nichoir à hirondelle, pour un montant de 100\$;

Attendu que la mairesse nous avise qu'elle a pris connaissance du projet de pancarte, via échanges et courriels du comité environnement;

Attendu que la municipalité a encaissé un montant de 300\$ provenant d'une commandite de la députée provinciale en lien avec le projet de pancarte;

Attendu qu'une soumission de Spectralite, datant du printemps, laissait voir qu'une telle pancarte coûterait environ 200 dollars;

309-2019

Il est proposé par M. Alain Goyette
Appuyé par M. Simon Deguise

Et résolu unanimement que le conseil municipal désire que la direction générale, lorsqu'elle aura le nouveau projet de pancarte, contacte Spectralite, afin de valider si la soumission est toujours valide. Si tel est le cas, elle pourra commander. Adopté

C. Vente de composteurs : fabrication en matières recyclées, activités 2018 et 2019

Considérant que deux activités de fabrication de composteurs à partir de matières recyclées ont eu lieu (été 2018 et 2019);

Considérant que ces composteurs ont été vendus (à raison de 20\$ chacun) et que le nombre fabriqué est estimé à 6 unités en 2018 et 9 unités en 2019;

Considérant que le comité environnement demande que ces argents soient ajoutés à leur budget pour financer des activités;

Considérant qu'il semble y avoir des informations à éclaircir à savoir le nombre exact de composteurs fabriqués et la gestion des argents;

Pour ces raisons, une meilleure connaissance de la situation est requise pour valider les argents à attribuer au comité environnement, qui selon une résolution de 2018 leur aurait été accordé ainsi, la mairesse demande à la direction générale de procéder à l'ajout de des fonds pour le budget du CEID.

8.2 Forêt nourricière

Point d'information sur les deux plantations et projets à venir.

9. Culture et Loisirs

10. Période de question

- Qui sera responsable du travail de préparation pour le sous-comité pédagogique, forêt nourricière
- Portrait financier, forêt nourricière, versus subventions-achats-dépenses-demande PAC rurales
- Intérêts pécuniaires : public ou non
- Félicitations pour appui versus droits des autochtones

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et la période de question terminée,

310-2019

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Secondé par M. Simon Deguise

Et résolu unanimement que le conseil municipal désire lever l'assemblée à 21 :03 heures.

Mme Marie-Pier Aubuchon,
Mairesse

Mme Sylvie Toupin,
Secrétaire d'assemblée

